



## DÉCLARATION CSE DG SNCF RÉSEAU IDF

A Saint Denis, le 16 avril 2026

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le contexte international est marqué par la multiplication des conflits armés, le durcissement des rapports géopolitiques et le retour affirmé des logiques de puissance. Ces évolutions pèsent lourdement sur les politiques publiques nationales. Sans revenir sur l'ensemble des conflits en cours, la CGT réaffirme son opposition ferme à toute logique belliqueuse et condamne sans réserve toutes les violations du droit international.

Les résurgences impérialistes, comme la montée concomitante des extrêmes droites en France, en Europe et dans le monde, doivent être combattues avec détermination. Partout, ces forces se placent du côté du capital, favorisent l'accaparement des richesses produites par le travail et s'appuient sur des politiques racistes et xénophobes qui divisent la société.

Dans ce combat, le mouvement syndical constitue un rempart essentiel. La justice sociale qu'il porte demeure l'un des leviers les plus efficaces pour préserver une société inclusive, équitable et réellement démocratique. Dans ce cadre instable, les enjeux de paix, de coopération entre les peuples et de solidarité internationale redeviennent centraux.

Pour la CGT, ils sont indissociables des choix économiques et sociaux : il ne peut y avoir de paix durable sans justice sociale, sans services publics forts et sans droits collectifs garantis pour tous les travailleurs.

Sur le plan national, la bataille sociale est indissociablement une bataille démocratique. La progression préoccupante des idées d'extrême droite vise à détourner la colère sociale vers des boucs émissaires et à diviser le monde du travail. Face à cette offensive idéologique, la CGT entend renforcer l'unité des travailleurs, combattre toutes les formes de stigmatisation et porter des perspectives de transformation sociale fondées sur l'égalité, la solidarité et le progrès social.

Depuis lundi 30 mars, se tient un procès hors norme à la Cour d'assises de Paris, qui durera trois mois et demi. Celui-ci renvoie à une affaire révélée par le journal Le Parisien en 2021, concernant une tentative d'assassinat d'un syndicaliste CGT, au sein d'une entreprise de la plasturgie dans le département de l'Ain.

Fort heureusement, le projet n'a pu aller à son terme, les protagonistes ayant été arrêtés avant sa mise en œuvre. Pour autant, il n'a pas d'autre objectif que de porter atteinte à la liberté fondamentale : la liberté syndicale.

A l'occasion de l'ouverture de ce procès, qui concerne des faits exceptionnels et dont nous attendons qu'ils soient justement et sévèrement punis, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la dégradation plus générale des relations sociales et la répression dont sont victimes un certain nombre de délégués syndicaux, notamment de la CGT, dans les entreprises et administrations.

La répression syndicale touche l'ensemble des secteurs professionnels. Nous sommes désormais en présence de ce que l'on pourrait appeler une dérive patronale et autoritaire, illustrant un rejet du fait syndical par une partie active des détenteurs du pouvoir économique et politique.

En France, de nombreux militantes et militants syndicaux sont poursuivis pour entrave à la circulation, dégradations ou violences supposées, dans le cadre d'actions collectives. Les mobilisations contre la réforme des retraites ont illustré cette tendance à judiciairiser le conflit social, avec des gardes à vue, convocations et condamnations qui pèsent durablement sur les militantes et militants.

En février, la CGT organisait un grand rassemblement, réunissant 2500 personnes à la bourse nationale du travail. La CGT a recensé plus de 1000 militantes et militants, subissant répression, discrimination ou poursuite dans le cadre de leur activité syndicale.

Cet état de fait est révélateur d'un mouvement plus global où l'ensemble des libertés publiques, l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté sont mis à mal.

La justice doit effectuer son travail, mais l'État français doit en tirer toutes les conséquences pour enrayer cette dérive et prendre des mesures pour conforter et protéger les libertés syndicales ainsi que l'exercice du droit syndical dans les entreprises, les administrations et dans la vie publique. Mais la vraie question est la suivante : L'État, ou plutôt ses représentants, en ont-ils réellement l'envie, le souhait ? Visiblement NON ! Le récent épisode sur le 1<sup>er</sup> mai incarne parfaitement et à lui seul, au-delà de la provocation à l'endroit de millions de salariés et de leurs représentants, une forme de mépris des organisations syndicales et même une nième déclaration de guerre !

Dans notre champ professionnel, un service public ferroviaire de qualité, sûr et maillé sur l'ensemble du territoire ne peut exister sans un cadre social solide et un haut niveau de droits pour toutes les cheminotes et tous les cheminots.

Or, les politiques ferroviaires menées depuis des décennies, portées par des 2 gouvernements néolibéraux, ont profondément affaibli le secteur. Le service public, et en particulier le fret, a été sacrifié, l'ouverture à la concurrence étant présentée comme une réponse à un sous-financement résultant en réalité de choix politiques assumés.

La mauvaise réforme ferroviaire de 2014 a fragmenté l'entreprise historique en trois EPIC. Elle a été suivie par une seconde réforme encore plus néfaste : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, adoptée en juin 2018. Dogmatique dans son approche, sous couvert d'équité et de pseudo économies, cette loi a mis fin au recrutement au statut à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le pouvoir politique ayant ainsi fait le choix d'un nivellement par le bas.

C'est bien l'ensemble du corps social cheminot au sein du GPU mais aussi de la branche qui connaît une succession et une accélération de restructurations brutales, qui se traduisent par des suppressions massives d'emplois, des mobilités forcées et une dégradation profonde des conditions de travail.

Dans le GPU, la direction impose ses choix par le passage en force, en marginalisant le dialogue social et en réprimant régulièrement celles et ceux qui résistent, en particulier les militants CGT. Cette stratégie managériale, fondée sur l'obéissance plutôt que le professionnalisme, engendre une souffrance aiguë au travail : sanctions arbitraires, culpabilisation individuelle, isolement, dépressions et drames humains, jusqu'aux suicides.

Dans le même temps, la réduction des effectifs et la recherche de « productivité » provoquent une désorganisation du travail, à l'origine de nombreux accidents, tandis que la direction tente d'étouffer la réalité par une communication de crise.

Pour la CGT, cette situation n'est ni accidentelle ni inéluctable. Elle résulte de choix politiques et stratégiques assumés : compression de la masse salariale, mise en concurrence, responsabilisation individuelle du reclassement et marche organisée vers la privatisation du service public ferroviaire. Les cheminots paient seuls le prix de ces orientations, alors même que les dirigeants et représentants d'un état stratège, qui n'a désormais de stratège que les cadeaux en direction des « ayatollahs » de la finance et du libéralisme exacerbé, ne rendent jamais de comptes sur leurs décisions, leurs échecs industriels ou financiers, ni sur les situations de harcèlement et de souffrance.

Pour la CGT, ces souffrances ne sont pas des fragilités individuelles mais des symptômes d'un système malade. La prévention ne peut pas se limiter à des formations à la gestion du stress ou à des dispositifs de soutien psychologique, voire encore plus scandaleusement, comme nous l'avons constaté et dénoncé récemment, à des formations de secouristes en santé mentale.

La prévention, pour être efficace, doit s'attaquer aux causes structurelles : les objectifs irréalistes, les modes d'évaluation injustes, les restructurations permanentes, la surcharge de travail, la perte de sens. La CGT revendique une véritable politique de prévention primaire, centrée sur l'organisation du travail, et non sur l'adaptation des individus.

Enfin, face à la hausse continue du coût de la vie et aux dépenses que les cheminots doivent assumer pour remplir leurs missions de service public, la direction se doit d'engager de réelles négociations salariales. La dernière revalorisation accordée, largement insuffisante au regard des cheminots, est ressentie comme une provocation.

L'individualisation des rémunérations et les écarts injustifiés remettent en cause le principe fondamental « à travail égal, salaire égal ». La revendication de la Fédération CGT des cheminots d'instauration d'une grille unique des salaires est plus que jamais d'actualité et une nécessité.

Face à la colère des cheminots et à la dénonciation unitaire contre le projet de « paramètres activables » sur le temps de travail dans les filiales, la Direction tente un recul tactique en affirmant ne pas remettre en cause les 35 heures, sans répondre sur le fond et en continuant la poursuite de la politique de filialisation pour échapper aux accords existants.

Derrière cette manœuvre se cache un véritable cheval de Troie visant à dégrader progressivement les conditions de travail, à remettre en cause des garde-fous essentiels pour la sécurité ferroviaire et la santé des agents, et à généraliser le dumping social au nom de la concurrence.

Dans le cadre de la continuité de service, le régime ferroviaire est déjà extrêmement contraignant par rapport au droit commun : astreintes, travail de nuit, dimanches, jours fériés et découchés.

Les « taquets » que la Direction veut aujourd'hui « activer » sont en réalité des garde-fous vitaux. Ils garantissent :

- La sécurité ferroviaire – un cheminot fatigué par une amplitude démesurée ou un repos écourté est un risque pour lui-même, ses collègues et les usagers ;

- La santé des travailleurs – nos organismes subissent déjà les effets des horaires décalés, réduire les temps de récupération, c'est condamner les cheminots à l'épuisement professionnel.

Vouloir « bouger les taquets » pour gagner quelques points de productivité face à la concurrence, c'est jouer avec la sécurité du système ferroviaire et donner aux concurrents le top départ du dumping social.

Les cheminots de l'encadrement ne sont pas épargnés, bien au contraire. Déjà, aujourd'hui, le forfait jours est synonyme d'une explosion du temps de travail effectif, bien au-delà de toute limite raisonnable. La charge mentale, la disponibilité permanente et l'absence de réelle déconnexion mènent déjà trop de collègues au burn-out.

Vouloir passer de 205 jours (accord groupe) à 217 jours (accord de branche) dans les filiales, c'est rajouter 12 jours de travail par an sans aucun encadrement des heures réelles, c'est institutionnaliser le surmenage et sacrifier la santé des cadres sur l'autel de la rentabilité.

La CGT revendique un décompte des heures réelles, un encadrement strict du forfait jours et une réduction réelle du nombre de jours travaillés.

Alors que les cheminots aspirent légitimement à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la Direction cherche à imposer un recul social majeur.

C'est pourquoi la CGT revendique le maintien intégral de tous les accords pour l'ensemble des cheminots, l'arrêt immédiat de la filialisation et la mise en œuvre d'une semaine de 32 heures sans perte de salaire, seule voie pour travailler mieux, vivre mieux et créer des emplois.

Dans l'intérêt de l'ensemble du corps social cheminot, au côté des cheminotes et des cheminots, la Fédération CGT des cheminots, dans l'unité syndicale le plus large possible créera les conditions de maintien de l'ensemble des droits pour toutes et tous et la conquête des 32 heures.

Merci de votre attention.